

Accusé de réception en préfecture
 054-245400601-20210408-19-DE
 Date de télétransmission : 21/04/2021
 Date de réception préfecture : 21/04/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIVUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise en place d'un Espace France Services sur le Bassin de Pompey
N° de délibération : 19

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
38	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. BARTOSIK

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueillis dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Dans chaque France Services, les agents d'accueil sont formés par tous les partenaires socles pour :

- **Donner une information de premier niveau** (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions) ;
- **Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques** (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)
- **Aider aux démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- **Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant** au sein des réseaux partenaires

Lors du comité exécutif du 10 novembre 2020, les élus communautaires ont décidé la mise en place d'une maison France Services sur le territoire du Bassin de Pompey. Des

commissions de projets, ont ensuite été mises en place pour définir la structuration de ce projet. L'objectif est d'obtenir une labellisation au 3^{ème} trimestre 2021.

Les élus ont décidé d'enrichir le bouquet d'offre de services inclus dans le cahier des charges des Maisons France Services des offres communales et intercommunales.

Dans un souci d'équité territoriale, les élus ont décidé de mettre en place une organisation multi-sites. Autour de l'espace labellisé France Services, des permanences seront donc mises en place, accessibles à tous les habitants du territoire.

L'inclusion numérique étant au cœur des espaces France services, ils ont par ailleurs décidé de déployer une stratégie de lutte contre la fracture numérique en complémentarité des initiatives communales : augmentation du nombre de points d'accès au numérique et du nombre d'ateliers d'initiation, sensibilisation, information et formation des aidants numériques. Il est proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'État pour l'embauche pour 24 mois de deux conseillers numériques à temps complet sur les grades d'adjoint technique territorial, et de faire appel à Emmaüs Connect pour la sensibilisation des aidants.

Afin de répondre au cahier des charges des Espaces France Services, deux agents dédiés seront recrutés et formés par les partenaires socles. Deux postes à temps complet seront ainsi créés et pourront être pourvus le cas échéant sur les grades de rédacteur territorial ou d'animateur territorial.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le dossier de demande d'une labellisation France Service.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auxquelles la Communauté de Communes peut prétendre au taux maximal.

DECIDE, en cas d'éligibilité à la labellisation France Services, de procéder au recrutement de deux agents polyvalents France Service.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer 2 postes de rédacteur territorial et d'animateur territorial le cas échéant à temps complet. Suivant le profil recruté, les postes non sollicités seront supprimés.

AUTORISE le Président à recruter par voie contractuelle dans le cas où aucun titulaire ne présenterait le profil souhaité. La rémunération sera calculée dans la limite de l'indice terminal des rédacteurs territoriaux ou des animateurs territoriaux, à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires de la filière administrative ou de la filière animation.

DECIDE, en cas d'éligibilité à l'Appel à Manifestation d'intérêt de l'État, de procéder au recrutement de deux conseillers numériques.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210408-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2021
Date de réception en préfecture : 21/04/2021

DÉSIDÈRE modifier le tableau des effectifs et de créer 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 24 mois.

AUTORISE le Président à recruter par voie contractuelle dans le cas où aucun titulaire ne présenterait le profil souhaité. La rémunération sera calculée dans la limite de l'indice terminal des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires de la filière technique.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC